

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Druet, 26 novembre 1866](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Druet, 26 novembre 1866

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (14r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Druet, 26 novembre 1866, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45579>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Druet, Jules](#)

Lieu de destination Prémontré (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'emploi de jardinier du Familistère. Godin répond à la lettre du 20 novembre de Jules Druet qui s'offre pour l'emploi de jardinier du Familistère à partir de janvier 1867. Il lui fait observer que son arrivée en janvier lui paraît tardive. Il précise que le jardinier paye son loyer et sa nourriture et que l'éducation des enfants est gratuite au Familistère, et il lui demande quels sont les appointements auxquels il prétend.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Jardins](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Genève le 26 9<sup>bre</sup> 1866

14

Monsieur Directeur des Familiales  
à Remontré

par la lettre que vous m'avez écrite le  
20 courant, vous vous effrayez pour le mois  
de passer durement pour venir au Familial  
cela est un peu long d'autant plus long qu'il  
se pourrait alors que vous ne puissiez venir  
et que j'aurais manqué l'occasion des autres  
candidats qui le proposent si je devais à  
faire choix de vous, il faut donc que ce  
point soit éclairci

quand aux appointements ils sont en  
rapport avec la capacité du candidat qui  
rencontrerait son choix devant à porter sur  
le plus capable en même temps que sur  
celui qui sera le plus digne de supporter

les conditions faites au candidat de Familial  
est de ne rien avoir autre chose que les  
appointements convenus il choisit son logement  
et il en paye le loyer suivant le choix qu'il  
a fait il ne a aucun droit aux loges ni  
aux fruits tout de même à la population  
dont il fait partie, mais son premier soin  
des enfants et son fait leur éducation dans  
les lieux qui sont à côté de l'habitation et  
cela gratuitement

en me disant si réellement vous ne pouvez  
être libre avant passer dans Familial  
me dire quels appointements vous devriez  
avoir dans les conditions à dessus

par son Monsieur de tous autres

Emile B.